



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GENERALE

TD/B(S-XVIII)/2
15 décembre 1995

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Dix-huitième session extraordinaire
Genève, 11 décembre 1995
Point 1 b) de l'ordre du jour

ADOPTION DU RAPPORT SUR LA VERIFICATION DES POUVOIRS

Rapport du Bureau

1. Le Bureau s'est réuni le 15 décembre 1995, conformément à l'article 17 du règlement intérieur du Conseil du commerce et du développement, pour examiner les pouvoirs des représentants participant à la dix-huitième session extraordinaire du Conseil.
2. Le secrétariat de la CNUCED a informé le Bureau que des pouvoirs, délivrés conformément à l'article 17 du règlement intérieur, avaient été reçus pour tous les représentants participant à la dix-huitième session extraordinaire du Conseil.
3. Le Président a proposé que le Bureau accepte les pouvoirs de tous les représentants participant à la dix-huitième session extraordinaire du Conseil du commerce et du développement.
4. Le Bureau a jugé que les pouvoirs des représentants participant à la dix-huitième session extraordinaire du Conseil du commerce et du développement avaient été présentés en bonne et due forme.
